

-M.T.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida , le 17 avril 1956.-
, de

(¹) N° 1636 /Fin.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage

Objet :

Voorwerp

Pistolet automatique
"Hispano" - Cal. 6,35--



A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre n°2068/Fin du 5/4/1956, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le pistolet automatique, marque "HISPANO" calibre 6,35 mm, modèle 1918 n'a pas été immatriculé dans le Territoire d'Astrida, et que jamais un permis de port d'arme a été délivré pour cet arme.-

L'Administrateur de Territoire,
p.o.
L'Agent Territorial Principal,
A. STRIJBOS,

E. J. Strijbos

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dogtekening vermelden.

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

Kigali, le 5 avril 1956

OBJET:-

N° 2068/FIN

Pistolet automatique
"Hispano"-Cal. 6,35.

12.4.56
1664/Fin.

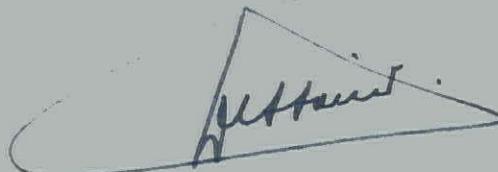
A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

R U A N D A

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint
copie de la lettre n° 109/D.I590 du 30 mars 1956 de
Monsieur l'Inspecteur Judiciaire d'Usumbura en vous
priant de me faire connaître le résultat de vos
recherches en double exemplaire avant le 30/4/I956

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT.-


DeSsaint

G/R

C O P I E

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
PARQUET DU RUANDA-URUNDI
POLICE JUDICIAIRE - USUMBURA

Usumbura, le 30 mars 1956

N° 109/D.1590

OBJET:

Pistolet automatique
"Hispano" - cal. 6,35

A Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI

A Monsieur le Résident de l'Urundi
à KITEGA

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un pistolet automatique, de marque "HISPANO", calibre 6,35 mm., modèle 1918, a été trouvé dans la parcelle de la Mosquée à Usumbura.

L'arme ne porte aucun numéro de fabrication apparent; le canon mentionne toutefois le n° 46. La mention de l'immatriculation est inexistante.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire effectuer des recherches dans vos registres aux fins de connaître si cet arme a été immatriculé par vos services, et de me transmettre tous renseignements utiles.-

L'Inspecteur Judiciaire,-
Sé) F. BLOMMAERT.-